

RECLAMATIONS

FO 202609-01 - HEURES SUPPLEMENTAIRES REALISEES CHEZ LE CLIENT

Dans le cadre de ma mission, les horaires à réaliser sont de 39h par semaine. Etant à 38h30, mon manager a toujours validé mes heures supplémentaires.

A la suite du changement récent de manager, celui-ci refuse de valider mes heures supplémentaires.

1. Pourquoi mon nouveau manager ne valide pas mes heures sup alors que je réalise ces heures et que le précédent manager le faisait ?

FO 202609-02 - TELETRAVAIL

En mission chez le client, je réalise 2 jours de télétravail par semaine comme les agents du client.

Les trajets me fatigant, je souhaite pouvoir bénéficier d'un 3ème jour de télétravail (l'accord télétravail d'Astek le permettant).

1. Auprès de qui dois-je en faire la demande ?
2. Le client a-t-il le droit de refuser l'application d'un accord concernant les salariés de notre entreprise ?

FO 202609-03 - MATERIELS

J'ai constaté un important stock de matériels dont des écrans d'ordinateurs sur l'agence.

Un collègue sur site m'a dit avoir pu récupérer du matériel pour lui après l'avoir demandé.

1. Pourquoi aucune information n'est passée au personnel pour leur proposer de récupérer du matériel dont l'entreprise va se débarrasser ?

FO 202609-04 - CONVENTION DE TRANSFERT TRIPARTITE

On me propose de signer une convention de transfert tripartite.

1. Est-ce normal que le signataire de l'entreprise d'origine et le signataire de l'entreprise de destination soit la même personne ?
2. La reprise de l'ancienneté ne doit-elle pas être explicitement indiquée ?
3. Les congés acquis dans mon entreprise d'origine sont-ils transférés, payés ou autre ?
4. Une négociation est-elle possible dans le cadre de la proposition ?

FO 202609-05 - ASSISTANCE LORS D'UN ENTRETIEN PREALABLE

Dans le courrier reçu, il est indiqué la possibilité de se faire assister par une personne de mon choix appartenant obligatoirement au personnel de l'une des sociétés de l'UES (groupe) astek.

Dans cette épreuve, je souhaite me faire assister par un représentant du personnel. Or, le jour de la convocation tous les représentants du personnel sont convoqués par la direction pour une réunion.

1. Qui choisit la date de la convocation ?
2. Puis-je demander à changer de date afin de pouvoir bénéficier de mon droit à être assister ?
3. Que faire si le manager mentionné dans la lettre refuse ?

FO 202609-06 - ASSISTANCE LORS D'UN ENTRETIEN PREALABLE

Le salaire est versé sur mon compte le dernier du jour ouvré du mois.

1. Est-il possible que le salaire de décembre soit versé avant Noël ?

FO 202609-07 - EVALUATION DE L'EMPLOYABILITE DE SALARIES

FO a appris récemment que plusieurs salariés d'ALSINOVA CRO ont été convoqué en entretien afin d'évaluer leur niveau d'employabilité. Ces salariés sont passés devant un groupe de personnes pour se présenter et échanger. Leur employabilité a été notée de A jusqu'à E (A = Très employable ; E = Peu employable).

L'article L1222-3 dispose que le salarié doit être informé, préalablement à leur mise en œuvre, des méthodes et techniques d'évaluation professionnelles mises en œuvre à son égard. Et le même article précise que les méthodes et techniques d'évaluation des salariés doivent être portées à la connaissance du CSE avant leur mise en œuvre.

1. En quoi consiste l'évaluation à laquelle ces salariés ont été confrontés ?
2. Qui a été à l'initiative de l'organisation de ce type d'entretien ?
3. Les salariés ont-ils été informés au préalable de l'entretien des objectifs de l'entretien (dont le fait qu'une note d'employabilité serait définie) ?

FO 202609-08 - PROPOSITION DE DEPART DE L'ENTREPRISE

En intermission depuis début août 2026, mon Manager m'informe début septembre, lors d'une réunion fortuite et sans objet, qu'il souhaite discuter d'un arrêt de notre collaboration, et m'a présenté deux options : une discussion visant à trouver un accord, ou l'engagement d'une procédure classique pouvant conduire à un entretien préalable de licenciement, et m'impose un délai de 48h pour donner ma réponse. Il m'a fait part qu'il avait des éléments contre moi (pour ma part je ne vois pas quel élément mon manager a à mon encontre pour justifier l'arrêt de ma collaboration avec Astek).

1. Est-ce normal de subir un chantage à la négociation de la part de mon manager ?
2. Est-ce un process standard de vouloir se séparer d'un collaborateur un mois après la fin de sa précédente mission ?

FAIRE QUE LES SALARIES AIENT UNE MEILLEURE VIE DANS L'ENTREPRISE

Une mission urgente m'a été proposé peu avant l'entretien. Mon manager était au courant et m'a précisé qu'il désirait que je poursuive ma collaboration avec Astek, en précisant encore une fois qu'il avait des éléments à mon encontre.

3. 3. A quoi sert cette précision s'il désire poursuivre notre collaboration, si ce n'est pour continuer à continuer d'imposer une pression supplémentaire avec le stress associé ?

FO 202609-09 - ACCES AUX LOCAUX DE LA DEFENSE

Mon manager m'a proposé en juillet une négociation que j'ai refusé, la jugeant trop faible.

Mon manager m'impose, à partir de début septembre :

- de poser 1/2 de RTT ou CP pour être arrivé à 10h. Ce que j'ai fait.
- de me demander mon badge d'accès aux locaux chaque matin, et de le restituer chaque soir.

En intermission, j'interviens sur un projet sur sollicitation d'Astek sur un ancien projet, et intervient dans le cadre d'un mécénat de compétence sans ODM.

1. Est-ce le process normal d'entreprise de demander à poser 1/2 j de CP ou RTT salarié pour un retard de 30 mn ?
2. Si non, je peux aisément récupérer ces 30 mn de retard. Comment récupérer cette 1/2 journée prise ?
3. D'autres collaborateurs en intermission au siège conserver leur badge d'un jour à l'autre, a priori jusqu'à la fin de leur intermission. Est-ce un process normal de subir ce traitement discriminatoire ?
4. Le fait d'avoir refusé une proposition peu disante de la part de mon manager semble être à l'origine de cette demande. Est-ce une pratique normale dans une entreprise ?

FO 202609-10 - VISITE DE REPRISE

Je reviens d'un arrêt maladie de plus de 3 mois. Astek ne m'a pas proposé de visite médicale de reprise auprès de la médecine du travail.

1. Dois-je moi en faire la demande moi-même ?
2. Si oui, auprès de qui ?

FO 202609-11 - JOURS DE FRACTIONNEMENT

Je désire poser moins de 20 jours de CP.

Sur SIMUS j'ai un message qui me contraint de renoncer aux jours de fractionnement avant de poser des congés. Je reviens d'un en arrêt maladie de plus de 3 mois qui m'a permis, entre autres, de me reposer.

1. Suis-je obligé de renoncer à mes jours de fractionnement dans ce cadre ?

FO 202609-12 - TELETRAVAIL

J'ai oublié de saisir les jours de télétravail dans ma FAT sur SIMUS. Mes notes de frais ont été refusées sous N2F.

1. Quelle est la procédure pour régulariser la situation ?